

Etat des lieux, pré-programme
et scénarios d'aménagement

Synthèse pour bureau du SPPPI du 27 octobre 2023

Port de Bayonne
Elaboration du Schéma
d'aménagement du secteur
Port Aval



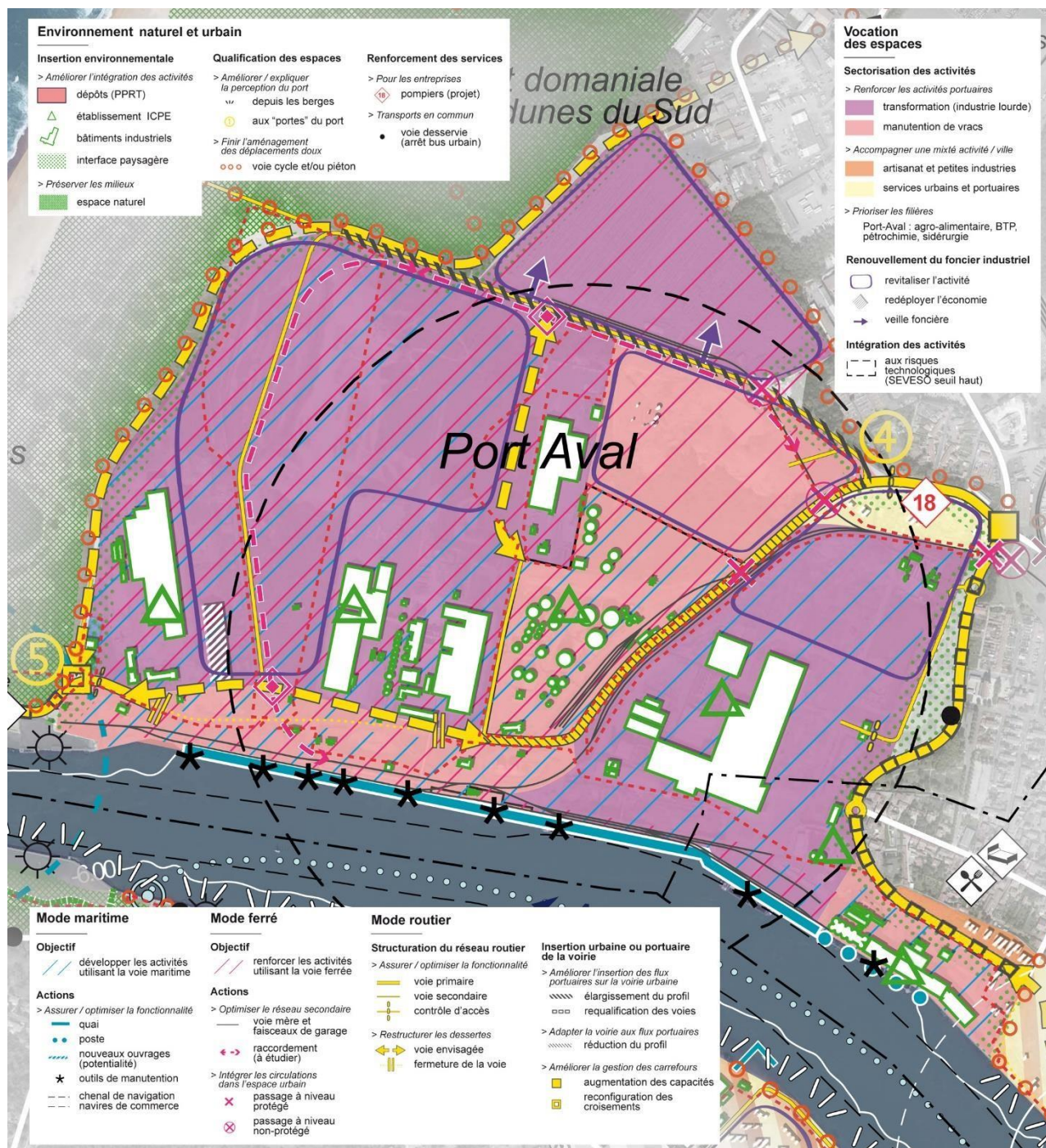
version n°9 – document définitif



Rappel du SDA 2013 sur Port Aval

Réflexions spécifiques liées à la mission

- La définition des modalités d'organisation et valorisation des fonciers multipropriétés du secteur Port Aval en lien en particulier avec les projets d'extension des Industriels.
- La définition des modalités d'aménagement et d'optimisation de l'ensemble des dessertes du secteur Port Aval :
 - Sur le plan maritime dont le recul de l'actuelle RD85 pour augmenter la surface des arrières-quais de Tarnos ;
 - Sur le plan ferroviaire avec l'accès et le bouclage ferroviaire du secteur Port Aval et l'installation d'une cour moderne de marchandises ;
 - Sur le plan routier avec la desserte interne viaire du secteur Port Aval et son bouclage.
- La nécessaire intégration environnementale des aménagements à l'échelle stratégique du grand territoire du port.



Analyse de l'état des lieux

Situation en 2013



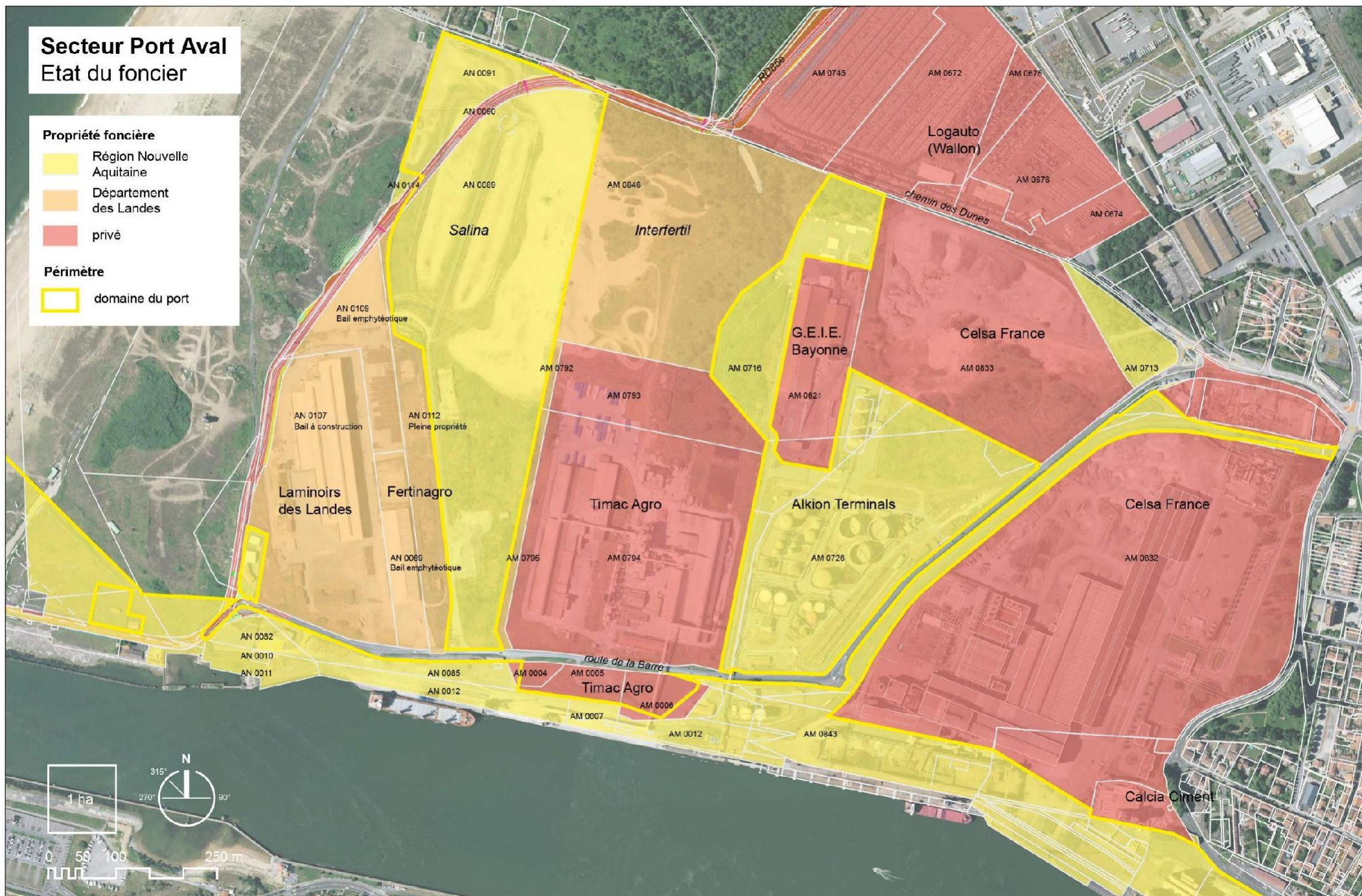
Secteur Port Aval Etat du foncier

Propriété foncière

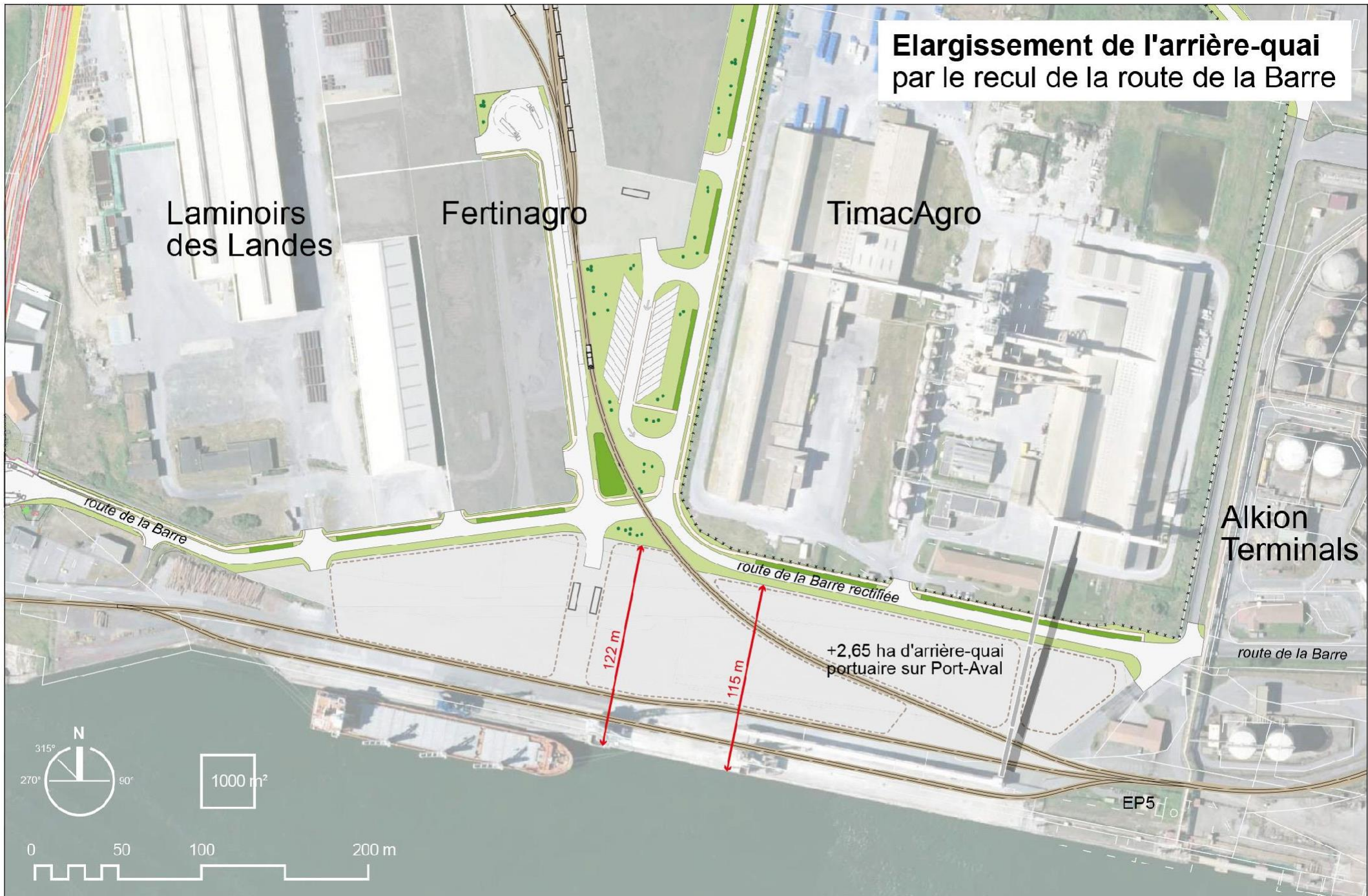
- Région Nouvelle Aquitaine
- Département des Landes
- privé

Périmètre

- domaine du port



Elargissement de l'arrière-quai par le recul de la route de la Barre



Hypothèse K (long terme)

Bouclage viaire et ferroviaire

Desserte ferrée

existante

— voie de port et des industriels

projet / proposition

— voie ITE Celsa

— voies cour de marchandises

— voie de bouclage (solution 1 sur emprise Walon)

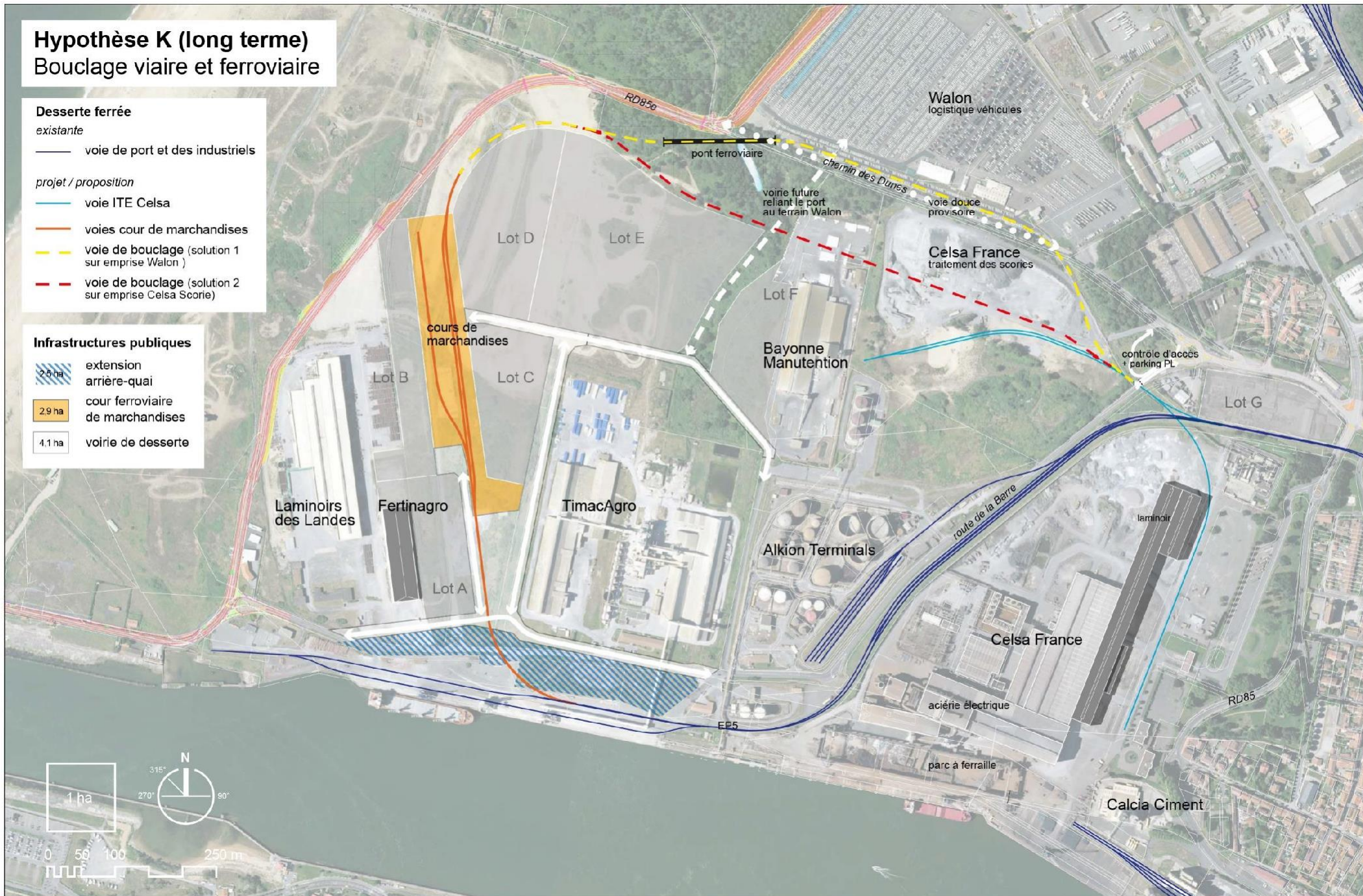
— voie de bouclage (solution 2 sur emprise Celsa Scorie)

Infrastructures publiques

2,6 ha extension arrière-quai

2,9 ha cour ferroviaire de marchandises

4,1 ha voirie de desserte



Eléments soumis au vote du Comité Stratégique Territorial du 12 octobre 2022



Feuille de route pour vote du Comité Stratégique Territorial :

1. Délibération de chaque Collectivité Territoriale pour :
 - Adopter les orientations d'aménagement,
 - Acter le lancement d'études préalables afin d'établir des programmes d'opérations.
2. Poursuite des réflexions à travers des conventions de partenariat MOA, d'études préalables et de présentations en CST.